



PREAVIS MUNICIPAL No 07-2024

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 27 juin 2024

Objet : Mise en conformité du Puits de l'Ezilière

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Puits de l'Ezilière, exploité par la Commune de Perroy pendant de nombreuses années, puis par le SIDERE depuis sa création nous est maintenant dévolu. Le bâtiment a, quant à lui, été racheté à la Commune de Perroy en 2023. La poursuite de son exploitation selon les normes sanitaires actuelles nous oblige à effectuer sa mise en conformité.

De plus et pour garantir la qualité de l'eau dans notre réseau, un système de traitement par UV sera installé.

Par la même occasion, le flux de l'eau entre Gimel et le SIDERE sera modifié afin qu'il devienne gravitaire dans les 2 sens.

2. Projet

Actuellement, Le Puits de l'Ezilière (alt. 687 m environ) achemine l'eau au réservoir du Signal de Gimel (alt. TP 778.25 m), par le réseau de distribution.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDE régional, la production du Puits sera redirigée à la STAP du Marais (alt. TP 733 m) par une nouvelle conduite.

La première étape du projet prévoit d'assurer l'approvisionnement de l'eau gravitairement auprès du SIDERE par l'intermédiaire d'une vanne financée par ce dernier.

A terme, dès le raccordement du Puits à la station du Marais effectué et l'installation de pompage d'accélération installée aux frais de la Commune, la liaison d'appoint entre le réservoir du Signal SIDERE (alt. TP 717 m), et la station du Marais (alt. TP 733 m) permettra d'assurer le flux gravitairement dans les 2 sens.



Concrètement, le projet à réaliser dans cette première étape comporte les éléments suivants :

- Fermeture du Puits de l'Ezilière ;
- Installation d'un dispositif de désinfection UV, avec sonde de turbidité et vanne de décharge automatique ;
- Remplacement et évacuation de l'appareillage ancien, non conforme aux normes (acier zingué) ;
- Installation de la nouvelle conduite de liaison sur le SIDERE avec fourniture et pose d'une nouvelle vanne automatique de régulation, financée par le SIDERE, avec la tubulure de raccord ainsi que les éléments de télécommande inhérents ;
- Installation des attentes nécessaires au futur pompage entre le SIDERE et la STAP du Marais, qui seront, dans l'intervalle, bouchonnées à l'aide de brides pleines ;
- Installation d'une seule et unique armoire de télécommande permettant de remplacer les deux armoires existantes ;
- Installation de variateurs de fréquence sur les pompes existantes du Puits de l'Ezilière, qui seront conservés lors des remplacements de pompes du Puits qui remonteront chacune à terme 750 l/min en alternance au Marais ;
- Concernant le bâtiment, des modifications nécessaires au projet sont également prévues (nettoyage des surfaces, réfection du revêtement du sol, ouverture de la fenêtre entre les deux locaux pour y passer les conduites de liaison), toutefois il s'agit de ne réaliser que le minimum nécessaire.

Le projet proposé est détaillé sur le plan N° 108-10-D01, ci-joint.

3. Aspects financiers et répartition des coûts

Sur le plan financier, le devis estimatif des travaux est présenté ci-dessous. Toutes les offres ne sont, à ce jour, pas encore rentrées. Les postes d'appareillage et d'électricité ont été estimés sur la base d'un devis estimatif et de projet similaires. La participation des frais proposée au SIDERE sera ajustée sur la base des offres rentrées.



Travaux d'appareillage Inox, filtre à air, joints d'étanchéité, etc.	70 000.00
Travaux de génie civil (carottages, maçonnerie, etc.)	20 000.00
Réserve pour nettoyage et réparation des surfaces	10 500.00
Travaux de télégestion (tableaux, serveurs, appareillage)	90 000.00
Déshumidificateur	5 500.00
Modification du raccordement électrique	12 000.00
Travaux électriques	12 000.00
Montant total des travaux (HT)	220 000.00
Frais techniques et administratifs	24 000.00
Divers et imprévus (~10%)	26 000.00
Total 2 (HT)	270 000.00
TVA (8.1%)	21 870.00
Total 3 (TTC)	291 870.00
Total arrondi (TTC)	292 000.00

La répartition financière du SIDERE sera calculée une fois les soumissions rentrées mais celle-ci ne devrait pas dépasser CHF 30'000.00 HT.

4. Financement

La présente demande est basée sur un devis établi par le bureau SH Ingénieurs Sàrl, participation du SIDERE non déduite.

Ce crédit de CHF 292'000.00 sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement et/ou par la trésorerie courante pour le solde.

4.1 Amortissement

Selon les directives et principes établis pour les amortissements dans le nouveau manuel comptable MCH2 et applicables depuis le 1^{er} janvier 2024, la durée d'amortissement pour les captages, puits est de 40 ans. Nous proposons d'amortir ces travaux par un amortissement linéaire d'une durée de 40 ans qui débutera à la fin des travaux.



4.2 Charges financières

Hormis l'amortissement et les éventuels intérêts, les frais de fonctionnement éventuels seront portés au budget annuel.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis No 07-2024 de la Municipalité
- Oui le rapport de la Commission en charge de ce projet
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité du Puits de l'Ezilière
2. D'allouer un crédit maximum de CHF 292'000.00 TTC
3. De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
4. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 juin 2024.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale

